



DOCUMENT DE TRAVAIL

Conseil de Développement
du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

COMMISSION : Patrimoine naturel

Titre : Synthèse des propositions

Responsable de commission : Jean-Claude TEMPIER

Contributeurs : AUTRET Illuminada, BACELLI Monique, BAUMBERGER Teddy, BOURGAULT Laure, BOUSQUET Jean-Pierre, CARMELLO Alexandre, COLOMBON Danièle, CHABOUD Marie-Claude, DE VEYRAC Clarisse, FALCOU Marie-Estelle, GIACOBBI Louis-Marie, GRAUER Rosanna, KERNEIS Christian, LAVILLE Pierre, MATHIEU Béatrice, MAZET Jean, MOUTTE Odile, PELISSIER Marie-Claude, SALVI Michel, SALONE Jean-Jacques, SPIRE-VISSEAU Michèle, TEMPIER Jean-Claude, THEBAULT Hervé, VIDAL Jonathan, VIRCONDELLOT Jean-Laurent, ZIEGLER Virginie, ZAPPELLI Alexandre

Contributeurs d'amendements : Loïc DUPERIER, Laurence GAUD et Rémi SARDA

Date de création : 01.09.2014

Date de soumission au CO : 22.09.2014

Date de validation par le CO : 22.10.2014

La Commission regroupe 27 personnes et s'est réunie une douzaine de fois en séance plénière ou en groupes restreints traitant des sous-thèmes. Elle a aussi un rôle transversal important en liaison avec les autres commissions. Elle formule ici des propositions d'objectifs pour la Charte du PNR.

Le patrimoine naturel ordinaire

On le trouve en milieu naturel mais aussi dans les espaces agricoles et urbanisés.

La nature ordinaire fait le lien entre les espaces d'exception, elle est indispensable à leur survie. Elle améliore la qualité de vie des habitants et visiteurs. L'érosion de la biodiversité l'affecte également.

Objectifs :

- *Restauration de la trame verte et bleue.*
- *Prise en compte du milieu de vie des espèces* : préserver les cavités dans les murs, ponts et sous les toitures, utiliser des végétaux indigènes pour les plantations publiques et privées, réserver (recommandation) des passages dans les clôtures pour la petite faune...
- *Eviter le fauchage précoce et limiter les pesticides* (Mazaugues, La Roquebrussanne, Méoune-les-Montiroux et Néoules ont signé la Charte sans pesticides de la Région)
- *Initier des mesures de gestion.*
- *Formation des jardiniers communaux et privés.*



D O C U M E N T D E T R A V A I L

Conseil de Développement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

La connaissance des espèces faune et flore

Il convient de prendre en compte le patrimoine naturel du PNR lors de chaque décision (dès le niveau des habitants, visiteurs, gestionnaires d'espaces, élaboration et révision des PLU ...). Pour préserver, il convient préalablement de bien connaître.

Objectifs :

- *Initier des inventaires d'espèces patrimoniales* (rares, menacées, vulnérables) qui devront, comme leurs habitats, bénéficier d'une protection ~~absolue~~.
- *Les espèces protégées* devront bénéficier d'une protection stricte, voir article L 411-1 et article L 411-2 du Code de l'environnement.
Il conviendra de prêter une attention particulière à la préservation de leurs habitats, leurs milieux de vie (espaces d'alimentation, de repos, de reproduction pour les espèces animales, espaces d'implantation avec maintien des caractéristiques de leur environnement naturel pour les végétaux).
- *Effectuer un suivi des espèces menacées.*
- *Regrouper les connaissances du patrimoine* (bases de données, consultation des naturalistes, scientifiques, gestionnaires, associations ...).
- *Initier des inventaires naturalistes, des inventaires participatifs* associant les habitants.
- *Mettre en place une veille sur le patrimoine naturel.*

Le patrimoine géologique

La géologie est à l'origine des paysages, des milieux naturels et a une forte incidence sur le vivant. L'eau en est un élément.

Objectifs :

- *Les ZNIEFF géologiques n'étant pas contraignantes, le PNR pourrait initier une réglementation*, par exemple pour la protection des fossiles.
- *Le patrimoine géologique doit être présenté dans les Maisons du Parc* et autres points d'information.
- *Des sites géologiques souterrains pourraient être aménagés par les spéléologues pour des visites guidées et sécurisées.*
- *Pour l'eau souterraine, il convient de mieux connaître les cheminements et connections* qui sont encore mal définis (spéléologues, hydrogéologues, biologistes) pour pouvoir intervenir, par exemple au niveau des prélèvements acceptables.
- *Le maintien de la qualité des eaux est stratégique* (eaux usées et stockage de déchets). Le PNR doit participer au dialogue avec les installations industrielles potentiellement polluantes pour les eaux (ICPE).
- *Les carrières doivent prendre en compte la biodiversité, le paysage et la qualité des eaux. Le PNR pourrait favoriser une collaboration lors de la découverte des fossiles, minéraux et processus géologiques* qui intéresserait les scientifiques, les passionnés et les scolaires.



D O C U M E N T D E T R A V A I L

Conseil de Développement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

- *Certaines anciennes carrières et mines pourraient être visitées dans des conditions de sécurité.*

Le patrimoine naturel nocturne

La zone centrale Sainte-Baume est de plus en plus atteinte par la pollution lumineuse qui provoque des déséquilibres sur la vie animale, végétale et celle des habitants (physiologie, migration, dérangements).

Objectifs

- *Inciter à la signature de la Charte de l'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne, déjà signée par 7 communes du PNR : durée, intensité et qualité de l'éclairage. A inscrire dans cahier des charges des travaux.*
- *Proscrire la projection de lumière sur les espaces naturels : falaises, lacs, entrées de forêt...*

L'éducation à l'environnement

Public visé : les jeunes, les habitants, les visiteurs.

Les mesures proposées s'appuient sur les acteurs associatifs et scolaires.

Objectifs :

- *Proposer et coordonner des actions en milieu scolaire : création et maintien d'emploi des animateurs nature, échanges d'expériences et publications Internet. Coproduire des documents pédagogiques et des actions dans la nature, à but géologique par exemple.*
- *Encourager une meilleure connaissance à l'échelle de la commune : inventaires, évolution du patrimoine naturel, expositions...*
- *Encourager les initiatives éco-citoyennes : pistes cyclables, covoiturage, actions sur les décharges sauvages ...*
- *Accueil des visiteurs dans les Maisons et centres d'information du PNR : avec objectif d'information sur richesses naturelles et leur préservation. Expositions, vitrines associatives, matériel multimédia.*
- *Information (panneaux, bornes...) en milieu naturel sur sites adaptés et très fréquentés.*

Les mesures de protection

Le patrimoine naturel de la Sainte-Baume est exceptionnel, il n'est toujours pas correctement protégé, en regard de ce qui s'est déjà fait dans les autres ensembles naturels de la Région : aucune Réserve naturelle, pas de Site classé au profit des grands espaces, un seul Arrêté préfectoral de protection de biotope, des Natura 2000 de surface réduite.

Seules les ZNIEFF ont une surface dans la moyenne, elles apportent une information sur la richesse du patrimoine naturel local mais n'apportent pas une protection directe.



D O C U M E N T D E T R A V A I L

Conseil de Développement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Objectifs :

- *Promouvoir la création de nouveaux espaces de protection* : Sites classés, Réserves naturelles, Arrêtés de protection de biotopes souvent sur périmètres restreints, mener à terme le projet de Zone de Protection Spéciale en faveur des oiseaux, soutenir le projet d'extension du Natura 2000.
- *Participer, en impliquant les associations, à la gestion des couloirs écologiques* (trames vertes et bleues – contrats de rivière)
- *Identifier des espaces naturels prioritaires* et y intégrer les ensembles Loube, Siou Blanc, Regagnas, Aurélien...
- *Promouvoir les Zones Agricoles Protégées, prendre en compte la biodiversité dans les espaces agricole* : lien avec la commission agriculture.
- *Accompagner la gestion de la faune sauvage.*
- *Proposer une organisation raisonnée de la fréquentation, des pratiques de sports et loisirs, notamment sur espaces riches en biodiversité*, travail avec les commissions sport-loisirs et forêt.

Sensibilisation des élus et des décideurs

La commission traitera ce sujet ultérieurement.